

3269 - On lui vole le denier public qu'il avait volé

question

Question : Un homme a perpétré un vol dans une infrastructure publique dépendant d'un état non musulman. Puis on lui a volé son butin... Faut-il qu'il restitue ce qu'il avait volé?

la réponse favorite

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Abd Allah Ibn Djabrine

(Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse: « **Il ne le restitue**

pas; il lui suffit de se repentir » Allah le sait mieux.